Image not found or type unknown

Divorce et droit de garde

Par **animepat**, le **08/02/2018** à **11:10**

bonjour, marié et après avoir demander le divorce , je souhaite avoir des informations sur la situation actuelle . je m'explique fin novembre 2017 mon ex futur mari a rencontré une nouvelle personne , depuis début janvier 2018 il est parti vivre chez celle ci a 1h de route, sachant que quand il était encore au domicile il y avait des violences conjugales,et qu'il a des soucis concernant l'alcool, le week-end du 20janvier monsieur a pris ses enfants pour une nuit , le samedi 20 il se fait contrôler pour ivresse au volant avec 4mois de suspension de permis avec ses enfants a bord,aujourd'hui il souhaite reprendre ses enfants demain pour le week-end, mon avocate étant indisponible je pose ma question,puis-je lui refusé de prendre ses enfants ?en même temps je me dit que les enfants ont absolument le droit de voir leur père , qu'ils n'ont rien avoir dans ce conflit,ce qui m'inquiète le plus c'est leurs sécurité, merci d'avance pour vos infos, cordialement

Par **Visiteur**, le **08/02/2018** à **13:31**

Bonjour,
tout dépend de ses droits de garde ? Ont ils été officiellement définis par un juge ou est ce un simple accord entre vous ?

Par **animepat**, le **08/02/2018** à **14:47**

rien est officialisé par un juge,il a décidé de cette accord lui même, il les prend de temps a autre quand il en a envie principalement pour les week-end vu qu'il vit a 1h de mon domicile

Par **Visiteur**, le **08/02/2018** à **15:25**

et bien décidez alors de votre accord à vous !? L'idéal sera quand même de passer devant un juge afin d'officialiser tout ça ! Que monsieur veuille ou pas !

Par **animepat**, le **09/02/2018** à **19:23**

merci beaucoup pour les conseils ? j'ai eu toutes les réponses a mes questions cette après midi, merci encore bon week-end, cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés